



Rachat d'un héritage vendu il y a 30 ans

Par **masoucline**, le 11/01/2016 à 12:53

Bonjour,

La mère de mon ami a vendu, il y a 30 ans la maison qu'elle avait hérité de sa mère. La maison n'existe plus, mais elle souhaite acheter le terrain à la personne à qui elle l'avait vendu. Peut-elle racheter à cette personne au prix de l'achat (comme il le propose). Y a-t-il un vis caché à cette proposition ? Les deux parties ne souhaitent pas passer par un notaire, la vente serait-elle valable s'il n'y a pas d'acte notarié ?

Par **youris**, le 11/01/2016 à 13:23

bonjour,

pour modifier la propriété d'un bien immobilier, il faut obligatoirement passer par un notaire car il faut un acte authentique.

si le prix de vente est inférieure à la valeur vénale du bien le trésor public taxera selon cette valeur et non selon le prix d'achat.

achetez un bien au même prix qu'il y a 30 ans sent l'arnaque, il faut vérifier si par exemple le terrain est constructible ou non.

salutations

Par **masoucline**, le 12/01/2016 à 12:17

Merci pour la rapidité de votre réponse. J'étais moi-même sceptique quant à la proposition.